

ARRETE DE POLICE N°58/2026
ARRETE DE POLICE DE CIRCULATION ET
STATIONNEMENT

Nous, Maire de la Commune de FORCALQUEIRET,
Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière,

CONSIDERANT l'organisation par la commune de Forcalqueiret de la commémoration de la libération de Forcalqueiret durant la seconde guerre mondiale, parade dans les rues de la commune de Forcalqueiret, exposition de véhicules militaires, et repas dansant.

CONSIDERANT que cette manifestation nécessite la réglementation de la circulation et du stationnement,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit PLACE DE LA REPUBLIQUE conformément à l'arrêté n°38/2026 (stationnement interdit pendant toute la saison estivale)

Ce parking sera dédié à l'exposition de véhicules militaires et au repas dansant du mardi 18 août 2026 14h00 au mercredi 19 août 2026 01h00.

La circulation des autres véhicules sera interdite autour de cette place pendant ces créneaux horaires.

A compter de 18h00 ce même jour, un défilé des véhicules militaires aura lieu sur la commune (Av Issole/ Av Chianni/ ch Peiracous/ Av Libération).

Des déviations seront mises en place par le CCFF au niveau de la station TOTAL, du hameau St Jean et avenue de l'Issole.le temps du passage des engins militaires.

En cas d'urgence absolue, les services de secours (pompiers, médecins, ambulances) et de gendarmerie, resteront prioritaires sur ces axes.



Article 2 : Cette interdiction sera matérialisée par des barrières portant la référence du présent arrêté 7 jours avant le début de la manifestation.

Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux réglementaires de la Mairie 7 jours avant le début de la manifestation.

Article 3 : Tout contrevenant sera passible d'une mise en fourrière de son véhicule sans aucun autre préavis.

Article 4 : La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale, sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté enregistré dans le registre de la mairie.

Fait à FORCALQUEIRET, le 10 août 2026.

Gilbert BRINGANT
Maire de FORCALQUEIRET.

*par délégation
du Maire
Jany F.*



[Signature]

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire en date du 10 août 2026 - SECURITE PUBLIQUE – ARRETE TEMPORAIRE - Feuille 2/2

